ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 8 février 2016

16-09

Objet: Création de la Commission d'Evaluation des Charges Territoriales

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 8 février 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS:

- LIBERT-ALBANEL Charlotte - CLODONG Nicolas - ADENOT Dominique - LOUVIGNÉ Robin - COCQ François - ADOMO Caroline - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - DALLEAU Isabelle - AMAR Sophie - DE FONTAINE VIVE -- MARTIN Jacques J.P. - AVOGNON ZONON Clémence - MARTINEAU Pascale - BARNOYER Thierry CURTAZ Marie-Laure - MEDINA Marc - BEAUDOUIN Patrick - DEGRASSAT Alain - PANNETIER Gilles - BEGAT Jean-Philippe - DRAI Carole - BENISTI Jacques Alain - DUVAUDIER Michel - PARRAIN Mary France - BENSOUSSAN Éric - FACCHINI Monique - PASTERNAK Jean-Jacques - CADEDDU Jean-Luc - FAUTRE Christian - PAVIE Alain - PINEL Vincent - CAILLEREZ Adrien - GAILHAC Benoît - GAILLARD René - PIO Régis - CANALES Chantal - PRIMEVERT Catherine - GAUTRAIS Jean-Philippe - CAPITANIO Olivier - GICQUEL Hervé - RASETTI Christine - CAPORAL Chrysis - GRESSIER Jean-Jacques - RISPAL Yoann - CARPENTIER Agnès - GUIGNARD Jean-Jacques - ROESCH Germain - CARREZ Gilles - HERBERT Delphine - ROYER Christel - CARTIGNY Pierre - RYNINE Christine - CERCLEY Nicole - HOUDOT Florence - KARACA Sengul - CHABOT Sabine - SPILBAUER Jean-Pierre - TOLLARD Virginie - CHARBONNEL Michèle - KENNEDY Marie - TRICOCHE Annie - CHARDIN Sylvie - LAMBERT Gérard - VISCARDI Jacqueline - CHAULIEU Stéphane - LE BIDEAU Dominique - VOGUET Jean-François - CHETARD Catherine - LE GUILLOU Patrick - ZELIOLI Valérie - CIPRIANO Philippe - LEBEAU Pierre

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- Monsieur BERRIOS Sylvain, 1er Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ,
- Monsieur HERBILLON Michel, 3ème Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO,
- Monsieur BRETILLON Jean-Marie, 7ème Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL,
- Monsieur DOSNE Olivier, 10ème Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER,
- Madame CAMPOS BRETILLON, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Madame HERBERT,
- Madame CROCHETON Florence, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur MEDINA,
- Madame FENASSE Delphine, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur COCQ,
- Monsieur JEANNE Laurent, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur DUVAUDIER,
- Monsieur OUDINET Michel, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur BENISTI,
- Monsieur LACHELACHE Nassim, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur PIO,
- Monsieur PETTENI Henri, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Madame CARPENTIER,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvic, Conseillère de Territoire a donnée pourvoir à Monsieur RISPAL,
- Madame TRIMBACH Pascale, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN

ABSENT NON REPRESENTE:

- Monsieur LAFON Laurent, 5ème Vice-Président
- Monsieur CAMBON Christian, 12^{ème} Vice-Président
- Monsieur DELECROIX Pierre-Michel, Conseiller de Territoire
- Monsieur SEMO, Conseiller de Territoire

Soit 84 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Adrien CAILLEREZ

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016

OBJET: Création de la commission d'évaluation des charges territoriales.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU l'article L5219-5-XII du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Impôts notamment l'article 1609 nonies C IV et V,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT que l'article L5219-5-XII du Code général des collectivités territoriales stipule qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales doit être créée entre chaque établissement public territorial et les communes situées sur son périmètre.

CONSIDERANT que cette Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (C.L.E.C.T) est chargée de fixer les critères de charges pris en compte pour la détermination du besoin de financement des compétences exercées par l'Etablissement Public Territorial,

CONSIDERANT que les modalités d'évaluation et de versement sont fixées aux IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

CONSIDERANT que, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, l'organe délibérant de l'EPCI doit déterminer la composition de la C.L.E.C.T à la majorité des deux tiers,

CONSIDERANT que ce même article précise qu'elle doit être composée d'au moins un représentant des conseils municipaux des communes membres concernées,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales.

DECIDE, afin de garantir une juste représentation des parties engagées, que chaque commune disposera au sein de cette commission d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, qui ne pourra siéger qu'en cas d'absence du représentant titulaire.

CHARGE le président de proposer à chaque conseil municipal de délibérer dans les meilleurs délais pour désigner leurs représentants.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Président,

cques JP MARTI

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160208-16-09-DE Date de télétransmission : 10/02/2016 Date de réception préfecture : 10/02/2016